



# Notr'Canard

Bulletin d'information de la Confrérie St Hubert du Grand-Val

Nr 015, août 2008

*Chers amis de la Confrérie St Hubert du Grand-Val,*

*La période estivale nous donne la possibilité d'essayer une multitude de nouvelles choses. Il existe une panoplie indescriptible d'activités. Nous avons là un magnifique temps de répit à disposition que l'on n'a généralement pas pendant nos activités professionnelles. Essayons de nouvelles choses, tentons de nouvelles sensations (voir ci-après: le tir à l'arc).*

*La majeure partie d'entre nous sont déjà en possession du "ticket" pour la prochaine saison de chasse (il ne suffit que de payer la facture ☺). Mais les rêves sont déjà présents. On surveille les cultures susceptibles d'attirer la bête noire. Encore un peu de patience ... une chose après l'autre ... rechargeons tout d'abord nos batteries!*

*Bonnes vacances !*

*Votre Président  
René Kaenzig*

## Comptage à la Combe-Grède

par René Kaenzig

Quelques membres de la *Confrérie St Hubert du Grand Val* ont rejoint, en soirée du 18 juillet 2008, un groupe de passionnés de nature dans le *Chasseral*. C'est sous la houlette du garde faune local *Sébastien Balmer* que s'est fait un comptage des animaux dans le district franc fédéral de la *Combe-Grède*. Ce recensement annuel qui s'effectue depuis 2001 tente de montrer les tendances dans les populations de diverses races animales locales.

Certains participants ont eu la chance d'observer chamois, chevreuils, marmottes et autres... Pour les moins chanceux, ce ne sera que quelques centaines de génisses qui étaient au rendez-vous. Mais

l'essentiel était d'étoffer les bases de données pour études. Les données récoltées depuis huit années consécutives donnent déjà de bonnes assises statistiques.



Un peu d'histoire: propriété de la famille *Grède* (qui donna son nom à la combe) depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, la forêt de la *Combe-Grède* passa en 1794 en d'autres mains. Destinée d'abord à la fabrication de charbon de bois, l'exploitation de la forêt s'accéléra dès 1839, date à laquelle les forges d'*Undervelier* firent l'acquisition de la forêt de la *Combe-Grède*. Les nouveaux propriétaires mirent la combe en coupe rase et, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il ne restait plus guère d'arbres sur pied sur les versants escarpés de la combe. La valeur du patrimoine naturel de ce site, placé en réserve naturelle dès 1932, fut peu à peu reconnue loin à la ronde. Si bien qu'en 1982, l'Etat de Berne, en collaboration avec d'autres partenaires, put racheter la forêt au coeur de la *Combe-Grède* et en faire une réserve forestière totale au sein de laquelle toute forme d'exploitation fut dorénavant proscrite.



La forêt a aujourd'hui repris tous ses droits. Elle évolue selon son libre cours,

**Confrérie St Hubert du Grand-Val**

st-hubert-du-grand-val@bluewin.ch  
http://www.st-hubert-du-grand-val.org  
CH-2746 Crémines, Suisse



comme elle l'avait fait bien longtemps avant que les hommes ne s'y intéressent.



Par la diversité des animaux qu'elle réunit, la *Combe-Grède* offre un terrain d'observation exceptionnel de la faune régionale. Parmi les espèces de gibier, le chamois (réintroduit en 1956) est majoritaire. On pourra également découvrir le chevreuil, la marmotte (réintroduite en 1966), le lièvre, le renard, le blaireau, la fouine, la martre, la belette, l'hermine ainsi que le lynx.

Pour l'équipe des "compteurs", la nuit venue, c'est autour d'une belle tablée que les rencontres avec toute cette faune furent commentées et partagées.

### **Longbow, Bowhunter, Compound...** par René Kaenzig

La phase *Robin des Bois* que j'ai eu il y a quelques temps avec mon fiston, m'a rapproché à l'intérêt que je portais déjà autrefois au tir à l'arc. J'ai suivi un cours d'initiation pour me rappeler quelques sensations que j'avais eu en temps que bambin.

La chasse à l'arc étant interdite en Suisse, les émotions ne sont bien entendu pas comparables avec le tir d'une flèche sur une reproduction synthétique en trois dimensions d'un animal sauvage, même déposée en forêt ... quoi que... avec un peu d'imagination, ça marche aussi. Une chose est sûre, la convivialité entre camarades, autour d'un feu avec un verre à la main, est tout autant sympathique.



Avec un peu d'imagination....

**Longbow**, c'est l'arc traditionnel comme celui que *Robin des Bois* en était l'expert. Confectionné essentiellement en bois (généralement en if), il est utilisé uniquement avec des flèches également en bois. Avec la dénomination **Flatbow**, cet arc possèdera une petite encoche à la poignée pour y déposer la flèche.



**Bowhunter**, sa traduction en français nous indique inmanquablement que nous avons à faire à un arc de chasse. Relativement court (1.50 m), il sera très maniable dans la végétation. Normalement confectionné en bois, il intègre aussi les matériaux de dernières technologies. Divers matériaux modernes sont également utilisés pour les flèches (aluminium, carbone, bois, etc...).





Si l'on passe dans le sport de compétition, dans la même catégorie des arcs à doubles courbures (**Recurve**), cela devient un peu plus sophistiqué. L'engin étant déjà plus grand, il sera équipé de stabilisateurs, de viseurs, d'amortisseurs de chocs et bien d'autres gadgets.



Confrontation entre deux ours

Pour rester dans le domaine de la chasse, c'est aux USA que le **Compound** a été développé et qui est aujourd'hui très populaire. Cet arc à poulies est très maniable du fait de sa forme compacte. Les poulies diminuent la force nécessaire à manier l'engin. Elles multiplient aussi la vitesse de départ de la flèche.



Pour en revenir au tir "en campagne" avec quel que soit le type d'arc présenté si-avant (arbalète comprise), il est nécessaire de rappeler que ces engins sont des armes de tir. Les lois et ordonnances fédérales traitent ce sujet. Interdit à la chasse, il est donc réglementé quant à son utilisation. Il ne sera pas possible de se promener en forêt et de tirer quelques flèches, même sur cibles

fictives. La loi est claire: "il est interdit de pénétrer sur le territoire de chasse avec une arme de tir".

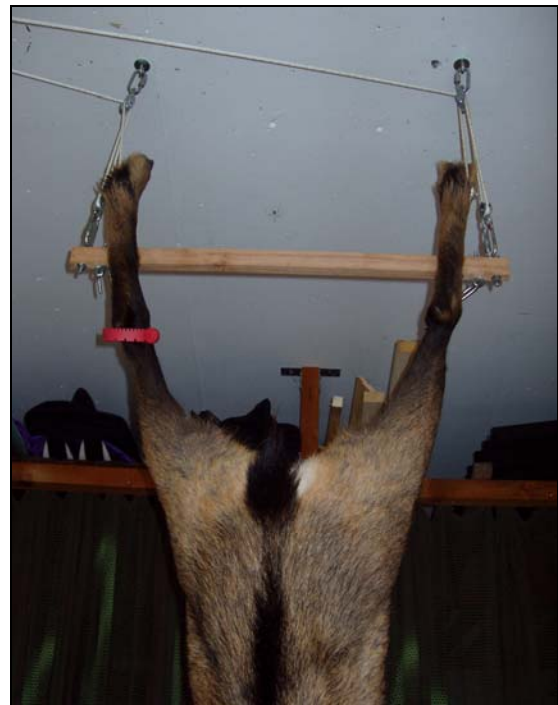
Ceci étant, l'ambiance *Robin des Bois* sera envisageable que sur des terrains strictement privés, des parcours sportifs et autres stands de tir autorisés (autorité compétente: le canton). Des manifestations organisées dans un cadre de loisir ou de compétition donneront aussi la possibilité de tirer à l'arc.

### **LA BRICOLE**

#### **Plus jamais mal au dos**

Nous avons tous eu, il y a déjà quelques années de cela, quand nous étions encore sur les bancs d'école: les leçons de physique. Souvenons-nous des théories de leviers et autres poulies?

Observons simplement l'image ci-contre. Pour pas plus de 20.- frs, vous n'aurez plus mal au dos lorsque vous aurez à soulever votre prochaine venaison pour procéder au dépeçage.



**Prochain Stamm !**

**Mercredi 27 août 2008  
20:00 heures**